



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 28 octobre 2018, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de limiter le droit d'exercice du pharmacien M. André Gagnon (88224), dont le domicile professionnel est situé au 1000 boul. Sainte-Anne, Saint-Charles-Borromée (QC) J6E 6J2.

La limitation imposée exige que M. Gagnon exerce ses activités professionnelles sous la surveillance de son maître de stage.

Cette limitation du droit d'exercice sera en vigueur le 10 décembre 2018 et le demeurera jusqu'à ce que M. Gagnon ait complété avec succès la première étape des mesures de perfectionnement imposées par le comité exécutif.

Montréal, ce 12 novembre 2018.

Manon Lambert
Directrice générale et secrétaire